



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du vendredi 27 mars 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2026

**Délibération n° DCM26-03-27P4
Elections des Adjointes au Maire**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire et Président de la séance,*

Mme Michelle Guibal, M. Jean-Marie Sabatier, Mme Anne Boissière, M. Georges Elnecave, Mme Corinne Gonzalez, M. Georges Bélart, Mme Agathe Khettab, M. Jean-Luc Barral, Mme Louise Jaber, Mme Joëlle Mouchoux, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Catherine Klein, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Cloé Vanzel, M. Jean Garcia, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, Mme Martine Minardi, Mme Odile Thiers et M. Jules Poussard, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-François Faustin, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Mme Claude Blaho Poncé, M. Patrick Javourey, Mme Hélène Cinési et M. Pierre Gros

Procurations :

M. Jean-François Faustin à Mme Anne Boissière

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122 7 ;

Vu la délibération n° DCM26-03-27P2 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°DCM26-03-27P3 fixant à huit le nombre de postes d'Adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection des Adjoints ;

Considérant que les Adjoints sont élus au scrutin secret, au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal ;

Considérant que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, conformément aux dispositions légales ;

Considérant que, si aucune liste n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour, au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité de suffrages, sont élus les candidats de la liste présentant la moyenne d'âge la plus élevée ;

Considérant la liste de candidatures déposée, à savoir :

- Liste conduite par M. Jean-Marie Sabatier, composée dans l'ordre des adjoints : M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :


- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

La liste conduite par M. Jean-Marie Sabatier a obtenu 22 voix.

En conséquence, sont élus Adjoints au Maire de Clermont l'Hérault, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1. Premier Adjoint : M. Jean-Marie Sabatier
2. Deuxième Adjointe : Mme Michelle Guibal
3. Troisième Adjoint : M. Georges Elnecave
4. Quatrième Adjointe : Mme Anne Boissière
5. Cinquième Adjoint : M. Georges Bélart
6. Sixième Adjointe : Mme Corinne Gonzalez
7. Septième Adjoint : M. Jean-Luc Barral
8. Huitième Adjointe : Mme Agathe Khettab.

Secrétaire de séance,



Cloé VANZEL

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE